

Le tableau comparatif ci-dessous donne le détail des recettes de l'accise pour les exercices ci-dessous indiqués :

	1.	2.	3.	4.	5.
	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.
	\$	\$	\$	\$	\$
Spiritueux	3,214,075	3,737,339	3,099,016	* 3,874,022	4,620,393
Liqueur de malt	6,189	7,045	6,997	12,710	13,631
Malt	382,572	433,130	493,030	518,239	556,365
Cigares	560,351	524,281	554,067	563,172	603,473
Tabac	1,629,604	1,663,002	1,740,542	1,840,522	1,896,359
Pétrole	29,181	31,989	36,569	35,745	39,737
Fabrication en entrepôt	46,523	50,005	53,312	28,082	29,610
Saisies	2,697	2,029	13,066	4,880	3,886
Autres recettes	12,388	12,331	13,962	15,240	16,162
Totaux	5,883,580	6,466,151	6,010,561	6,892,612	7,779,616

*Ce montant dépasse celui qu'indiquent les états statistiques nos 1 et 4, et cela est dû à une somme de \$414.15 perçue de trop dans la division de Prescott, et qui a dû être remplacée plus tard.

Bien que tous les articles sur lesquels des droits d'accise sont prélevés accusent une augmentation, la principale augmentation—près des trois quarts d'un million de piastres—provient des spiritueux.

Les deux tiers de l'augmentation peuvent être considérés comme distraits de l'exercice courant, car ils représentent les droits prélevés sur des spiritueux sortis de l'entrepôt pendant le mois de juin, conformément aux dispositions de la loi concernant la maturation des spiritueux qui étaient mises en vigueur le 1er juillet.

Les spiritueux, dont la quantité produite dans le cours de l'exercice précédent était de 5,847,508 gallons, ont atteint pour le dernier exercice le chiffre de 5,091,475 gallons, dans la production desquels on a employé les matières suivantes :—

	Lbs.
Malt	4,290,212
Mais	66,790,421
Seigle	13,404,186
Blé	26,600
Avoine	1,024,964
Orge	145,660
	<hr/>
	85,682,043
	<hr/>

Le mouvement des différentes distilleries sera donné en détail à l'annexe A (Etat n° 3).